

Article L. 1110-5 du code de la santé publique : « ... toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte ... »

Votre douleur, parlons-en

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

www.sante.gouv.fr

CENTRE HOSPITALIER DE TOUL
Saint Charles

Votre douleur, parlons-en

Contrat d'engagement

Vous **AVEZ PEUR** d'avoir mal…
PREVENIR, TRAITER OU SOULAGER
votre douleur
c'est **POSSIBLE**

CONTRAT D'ENGAGEMENT
lutter contre la douleur

Le Centre Hospitalier de Toul s'engage à prendre en charge votre douleur : il dispose d'un programme de lutte contre la douleur établi par le Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD).

Des professionnels vous aideront à évaluer votre douleur et à mettre en place des stratégies de traitement.
La traçabilité de l'évaluation de la douleur et sa prise en charge, c'est à dire l'enregistrement de cette évaluation dans votre dossier patient, fait partie des indicateurs de qualité de votre prise en charge dans notre établissement.

Votre douleur, parlons-en

Reconnaitre

Il existe plusieurs types de douleur :

- ✓ Les douleurs après une intervention chirurgicale
- ✓ Les douleurs aigues (coliques néphrétiques, traumatismes, fractures, etc…) : leur cause doit être recherchée et elles doivent être traitées.
- ✓ Les douleurs provoquées par certains soins ou examens (pansements, piqûres, pose de sondes, de perfusion, séance de rééducation…). Les douleurs parfois liées à un geste quotidien comme une toilette ou un simple déplacement.
  Ces douleurs peuvent être prévenues.
- ✓ Les douleurs chroniques (migraine, lombalgie, etc…) et les douleurs du cancer nécessitent une prise en charge spécifique.

Prévenir et soulager

Prévenir et soulager la douleur est une préoccupation quotidienne des équipes soignantes. Que ce soit après une intervention chirurgicale, pendant certains soins ou examens, vous devez être informé qu'une douleur peut survenir et celle-ci doit-être prévenue et soulagée.

Adapter

Notre programme de prise en charge de la douleur est adapté à chaque patient hospitalisé. Nous allons noter l'intensité de la douleur dans votre dossier patient et utiliser les moyens les mieux adaptés à votre situation pour la prévenir et la soulager (antalgiques, méthode non médicamenteuse, etc…).

Votre participation est essentielle

Tout le monde ne réagit pas de la même manière devant la douleur, il est possible d'en mesurer l'intensité.
Pour nous aider adapter au mieux votre traitement, vous pouvez nous indiquer « combien » vous avez mal. L'équipe soignante mettra à votre disposition une méthode d'évaluation.

Les antalgiques sont des médicaments qui soulagent la douleur. Il en existe de différentes puissances. La morphine est l'un des plus puissants.
Mais certaines douleurs, même sévères, nécessitent un autre traitement.
Certaines douleurs peuvent nécessiter une technique d'anesthésie locorégionale (technique consistant à insensibiliser une partie du corps de quelques heures à quelques jours).
Pour prévenir les douleurs provoquées dans le contexte de l'urgence, et en particulier chez l'enfant, nous pourrons vous proposer, si votre état le permet, un médicament antalgique sous la forme d'un gaz (administré par un masque).

Nous allons vous aider à ne plus avoir mal ou à avoir moins mal

- En répondant à vos questions, à vos inquiétudes,
- En vous expliquant le déroulement de chaque soin,
- En utilisant le ou les moyens les mieux adaptés à votre douleur.

N'hésitez pas à nous solliciter